



Réseaux thématiques du FRQS

Catégorie de programmes : Subventions de groupes, centres et réseaux thématiques

Dates limites

Dépôt de la lettre d'intention : **31 août 2016, 16 h 30**

Dépôt de la demande: **9 décembre 2016, 16 h 30**

Responsable du programme
Camille Tremblay
514 873-2114
poste 1228
camille.tremblay@frq.gouv.qc.ca

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR CE PROGRAMME, VEUILLEZ CONSULTER LE [GUIDE DE GESTION ET DE GOUVERNANCE DES RÉSEAUX THÉMATIQUES DU FRQS](#).

S'appuyant sur les forces vives du Québec en recherche, le FRQS mise sur les réseaux thématiques pour exercer un leadership rassembleur auprès de la communauté scientifique québécoise et créer une plus grande cohésion autour des thématiques ciblées.

Les réseaux thématiques sont des leviers remarquables dont les effets mobilisateurs et structurants contribuent à rehausser la compétitivité des chercheurs et des équipes de recherche du Québec, à maximiser les retombées de la recherche et à faire rayonner le Québec sur la scène nationale et internationale. Ultiment, les réseaux thématiques contribuent à améliorer la santé et le système de santé des Québécois.



OBJECTIFS DU PROGRAMME

De manière générale, les réseaux thématiques répondent à des objectifs opérationnels réalisables à plus court terme, en vue d'atteindre des objectifs stratégiques.

Objectifs opérationnels :

- rassembler et mobiliser les forces vives de la communauté scientifique, pour agir de façon concertée, sur des priorités identifiées par le réseau;
- améliorer les collaborations et la coordination entre les partenaires et les acteurs au-delà des disciplines, des institutions, des secteurs et des milieux;
- augmenter et améliorer les liens et les échanges entre les chercheurs, les professionnels, les décideurs et le public;
- améliorer l'accès à, et la disponibilité, des expertises et des ressources de recherche.

Objectifs stratégiques :

- augmenter la cohésion et la complémentarité des actions;
- renforcer la capacité de recherche;
- améliorer l'intégration des connaissances dans les pratiques et politiques et sensibiliser le public;
- optimiser les investissements en recherche.

Pour les réseaux thématiques arrivés à maturité, par exemple ceux ayant bénéficié d'un financement pour une période de plus de 8 ans, des impacts ou changements positifs significatifs dans l'environnement de recherche ainsi que sur la ou les communautés de personnes visées sont également attendus.

En raison de la portée des thématiques adressées par les réseaux et de la nature de leurs activités, il est attendu que les réseaux favorisent les échanges et les collaborations intersectorielles.

ADMISSIBILITÉ

Directeur du réseau

Chaque réseau thématique du FRQS est dirigé par un directeur, employé d'un établissement de recherche reconnu par le FRQS, ayant un statut de chercheur autonome (voir l'annexe 1c : Statuts au FRQS des [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#)), dont le rôle principal est d'assurer le leadership nécessaire à la vitalité du réseau et à la pertinence et la qualité scientifique de ses activités.

La direction du réseau peut être partagée entre deux directeurs (codirection).

Plus de détails sur les rôles et responsabilités du directeur du réseau sont disponibles dans la section 2.1 du [Guide de gestion et de gouvernance des réseaux thématiques du FRQS](#).



**Affiliation, citoyenneté
et résidence**

Le directeur du réseau et les responsables d'axe doivent :

- avoir une affiliation universitaire québécoise;
- être citoyens canadiens ou résidents permanents (voir la section 2.1 des [Règles générales communes](#)) et domiciliés au Québec.

Les collaborateurs peuvent provenir de l'extérieur du Québec, mais aucune somme ne peut être transférée à l'extérieur du Québec.

DOCUMENTS EXIGÉS – LETTRE D'INTENTION

**Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté.
Transmission via le site du FRQS seulement.**

**Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires
peut rendre le dossier inadmissible.**

Tous les réseaux, que ce soit pour une première demande ou pour un renouvellement, doivent manifester leur intention de déposer une demande de financement en remplissant le [formulaire électronique](#) de lettre d'intention au plus tard le 31 août 2016, 16 h 30.

Dans le cas d'une demande de création de réseau, vous devez communiquer avec le chargé de programme pour faire inscrire le nom du réseau dans la liste déroulante d'identification du réseau, du formulaire électronique.

Directeur du réseau

- [CV commun canadien](#), version *CV de financement* pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014).
- contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS** à la page CV commun canadien), consulter le document [Directives pour le fichier-joint au CV](#) dans la boîte à outils.
- [formulaire électronique](#).
- document à joindre au formulaire électronique : [gabarit - lettre de présentation](#) complété.

**Co-directeur
(s'il y a lieu)**

- [CV commun canadien](#), version *CV de financement* pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014).
- contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS** à la page CV commun canadien), consulter le document [Directives pour le fichier-joint au CV](#) dans la boîte à outils.

Responsables d'axe

- [CV commun canadien](#), version *CV de financement* pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014).
- contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS** à la page CV commun canadien), consulter le document [Directives pour le fichier-joint au CV](#) dans la boîte à outils.



DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE

Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté
Transmission via le site du FRQS seulement.

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires
peut rendre le dossier inadmissible.

Directeur du réseau

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014).
- contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS** à la page CV commun canadien), consulter le document **Directives pour le fichier-joint au CV** dans la boîte à outils.
- **formulaire électronique**.
- autres documents à joindre au formulaire électronique de demande de subvention :

Pour tous les réseaux (en création et en renouvellement)

- gabarit de proposition de réseau thématique complété. Choisir le gabarit qui correspond à la situation du réseau soit le **gabarit proposition de réseau - création** ou le **gabarit proposition de réseau - renouvellement**;
- organigramme du réseau;
- liste des membres des divers comités (comité de direction, comité scientifique et autres comités);
- liste des acronymes utilisés dans la présente proposition;
- bottin des membres du réseau par catégories de membres et classés par ordre alphabétique. Pour ce concours, les catégories de membres peuvent différer de celles décrites dans la section 2.3 du **Guide de gestion et de gouvernance des réseaux thématiques du FRQS**;
- document facultatif de tableaux et figures (pour un maximum de 8 pages).

Uniquement pour les réseaux en renouvellement :

- charte du réseau. La charte actuelle peut être utilisée. La production d'une nouvelle charte, créée à partir du **gabarit de charte**, sera demandée uniquement au cours de la première année de la subvention;
- liste des publications conjointes des membres réguliers du réseau, au cours de la dernière période de financement, résultant de l'utilisation des ressources du réseau.



Co-directeur (s'il y a lieu)	<ul style="list-style-type: none"> • CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014). • contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), consulter le document Directives pour le fichier-joint au CV dans la boîte à outils.
Responsables d'axe	<ul style="list-style-type: none"> • CV commun canadien, version CV de financement pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014). • contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien), consulter le document Directives pour le fichier-joint au CV dans la boîte à outils.

ÉTABLISSEMENT GESTIONNAIRE

Choix de l'établissement gestionnaire	<p>L'établissement gestionnaire responsable de la gestion financière du réseau est l'établissement d'affiliation du directeur de réseau. Dans le cas d'une codirection, il n'y a néanmoins qu'un seul établissement gestionnaire.</p> <p>L'établissement gestionnaire agit pour le réseau chaque fois qu'un engagement de nature juridique est requis. Il signe notamment les ententes nécessaires à la réalisation des activités du réseau.</p>
Changement d'établissement gestionnaire	<p>Lors d'un changement de direction, l'établissement gestionnaire demeure le même jusqu'à la fin de l'année fiscale en cours. Le directeur sortant, ou un représentant identifié par le directeur assure alors la responsabilité financière pour permettre la transition vers le nouveau lieu d'administration.</p> <p>Les autorités de l'établissement gestionnaire doivent aviser par écrit le FRQS qu'elles approuvent le changement et les autorités du nouvel établissement gestionnaire doivent également aviser par écrit le FRQS qu'ils acceptent d'administrer la subvention du réseau.</p>

DURÉE DE LA SUBVENTION

Durée	<p>Les réseaux sont financés pour une période de quatre (4) ans au terme de laquelle ils peuvent déposer une demande de renouvellement dans le cadre d'un concours qui a lieu tous les deux ans.</p>
Début du financement	<p>La subvention prendra effet le 1^{er} avril 2017.</p>



MONTANT DE LA SUBVENTION

Montant	<p>L'enveloppe budgétaire maximum provenant du FRQS pour un réseau qui renouvelle sa subvention est de 800 000 \$ par année.</p> <p>Pour les réseaux en création, le montant maximum prévu est de 250 000 \$ par année.</p> <p>Ces montants ne comprennent pas les contributions des partenaires, le cas échéant.</p> <p>Le FRQS informera chaque réseau de son enveloppe budgétaire par une lettre d'octroi annuelle. L'octroi de la subvention de réseau thématique et les montants des années subséquentes demeurent conditionnels à la décision du Conseil d'administration du FRQS en fonction de ses priorités stratégiques et des crédits qui sont alloués annuellement par l'Assemblée nationale du Québec.</p>
----------------	---

DÉPENSES ADMISSIBLES

Admissibles	<p>Veillez consulter le Guide de gestion et de gouvernance des réseaux thématiques du FRQS à la section 3.3 – Utilisation de la subvention et dépenses admissibles pour la liste complète des dépenses. Des dépenses sont admissibles pour les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutien à la gestion et à la coordination (maximum de 150 000 \$ par an); • soutien aux activités de concertation; • soutien aux initiatives structurantes; • soutien aux activités de diffusion et transfert de connaissances; • soutien aux ressources communes de recherche.
Frais indirects de recherche	<p>Le programme de réseaux thématiques ne bénéficie pas du montant versé par le FRQS ou par ses partenaires pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.</p>

ÉVALUATION

Procédure	<p>Lettres d'intention</p> <p>Les réseaux en renouvellement sont automatiquement invités à déposer une demande complète. Pour ces réseaux, la lettre d'intention sert uniquement à préparer l'évaluation.</p> <p>Les lettres d'intention des réseaux en création seront évaluées par un comité composé de membres du comité permanent d'évaluation des réseaux thématiques, de scientifiques et autres experts selon les thématiques proposées. L'évaluation sert à établir l'admissibilité des candidats au concours et à évaluer la pertinence du nouveau réseau proposé.</p>
------------------	--



Seuls les réseaux en création (première demande) dont les lettres d'intention auront été retenues seront invités à soumettre une demande complète. Le FRQS acheminera par courriel au directeur une confirmation de l'acceptation ou du refus de la lettre d'intention du réseau en création.

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité scientifique chargé d'évaluer les demandes complètes. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à l'étape de l'évaluation de la lettre d'intention ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

Demandes complètes

Un comité d'experts évalue les demandes de renouvellement et les nouvelles demandes de réseaux thématiques. En plus de juger de leur performance, le comité évalue le plan d'action stratégique des réseaux pour les quatre (4) années à venir. Cette évaluation porte sur les aspects organisationnels et scientifiques ainsi que sur les aspects budgétaires de la demande.

Ce comité multidisciplinaire est composé de membres permanents ayant une expérience reconnue dans la gestion de grands ensembles de recherche ou d'infrastructures de recherche, ainsi que de scientifiques renommés pour leur expertise dans les thématiques à évaluer. Ces derniers sont recrutés à l'extérieur du Québec.

Critères d'évaluation de la lettre d'intention des réseaux en création

Le FRQS et ses partenaires (le cas échéant) souhaitent soutenir des réseaux dont la thématique :

- adresse un enjeu important de santé et ayant le potentiel d'accélérer les retombées de la recherche sur la santé et le système de santé;
- est suffisamment délimitée pour être capable de mobiliser les forces vives de la recherche au Québec et d'engager les différents acteurs autour de priorités;
- est suffisamment complexe pour que les défis qu'elle représente doivent être abordés par l'implication de plusieurs disciplines, organisations et secteurs.

Les lettres d'intention sont évaluées en fonction des critères suivants :

- le bien-fondé de la proposition par rapport aux objectifs du programme;
- la pertinence de la thématique en fonction des enjeux et priorités de recherche en santé;
- la valeur ajoutée du réseau dans l'environnement de recherche actuel;
- le degré de mobilisation de la communauté scientifique dans la démarche en cours;
- le potentiel de développement de collaborations et de partenariats aux paliers provincial, national et international.

Une fois l'évaluation des lettres d'intention complétée, les réseaux en création retenus sont invités par la direction scientifique du FRQS à déposer une demande complète. La décision de la direction scientifique est finale et sans appel.



**Critères d'évaluation
des demandes
complètes**

Veuillez consulter le [Guide de gestion et de gouvernance des réseaux thématiques du FRQS](#) à la section 6.2 – Critères d'évaluation des réseaux thématiques, pour une description détaillée.

Les critères suivants, utilisés pour l'évaluation des demandes, ont une importance relative qui varie d'un réseau à un autre en fonction des enjeux et priorités identifiés par le réseau. Les évaluateurs prennent également en compte le degré de maturité du réseau dans leurs évaluations. Il est toutefois essentiel que le réseau thématique obtienne une note minimale de 3.5/5 pour chacun des critères ci-dessous pour être considéré pour un financement.

1. Structure et gestion du réseau
2. Planification stratégique
3. Budget
4. Excellence et qualité scientifique des stratégies et actions proposées en regard des volets clés du programme
 - activités de concertation;
 - initiatives et projets structurants;
 - diffusion et transfert de connaissances;
 - ressources communes de recherche.
5. Importance des résultats et retombées escomptés
 - effet mobilisateur;
 - effet structurant;
 - effet catalyseur;
 - effet levier.
6. Bilan des réalisations et performance du réseau - *uniquement pour les réseaux thématiques en renouvellement*

ENGAGEMENT DU DIRECTEUR

En transmettant sa demande, le directeur s'engage à :

- respecter les obligations décrites aux [Règles générales communes](#), la [Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés](#) et l'ensemble des conditions et des exigences décrites dans le formulaire électronique ainsi que dans les règles du programme;
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec;



- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document [Accès aux documents et protection des renseignements personnels](#) et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

L'établissement d'accueil s'engage à offrir un environnement qui respecte les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec.

RAPPORT FINANCIER

L'exercice financier annuel débute le 1er avril et se termine le 31 mars. Les réseaux thématiques du FRQS doivent produire un rapport financier annuel. Ce rapport doit être transmis au FRQS le **30 septembre** de chaque année soit six (6) mois après la fin de l'exercice financier. Pour ce faire, les établissements ayant reçu des sommes des réseaux (transfert inter-établissements) devront transmettre leur rapport financier annuel à l'établissement gestionnaire le 30 juin.

Le rapport financier du réseau doit être produit en utilisant le [gabarit – rapport financier](#). Tout retard devra être justifié et pourrait entraîner un délai dans les versements de la subvention de l'année subséquente.

Le rapport est soumis en format électronique à l'attention du chargé de programme. Les originaux ou copies papier ne sont pas acceptés.

RAPPORT DE PROGRÈS

Les réseaux thématiques doivent produire un rapport de progrès annuel. Ce rapport doit être transmis au FRQS le **30 septembre** de chaque année soit six (6) mois après la fin de l'exercice financier.

Le rapport de progrès du réseau doit être produit en utilisant le [gabarit - rapport de progrès](#). Le rapport est soumis à l'attention du chargé de programme en format électronique. Les originaux ou copies papier ne sont pas acceptés.



MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Veuillez prendre connaissance du document [Mobilisation des connaissances](#) dans la boîte à outils.

MODIFICATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE DERNIER CONCOURS

Les règles du programme de réseaux thématiques 2017-2018 découlent d'une démarche de modernisation du programme entreprise au printemps 2013. Cette version modernisée apporte des modifications importantes à l'ensemble des sections de la fiche de programme précédente (2014-2015).